

Liberté
Egalité Fraternité

Flash-info Vitry

Bulletin communal n° 9
- Mai 2017 -

Le mot du maire

Depuis janvier, Vitry a rejoint la nouvelle communauté de communes du "Grand Charolais", présidée par le maire de Digoïn et 15 vice-présidents. Cette intégration après celle, en 2014, de la communauté de communes de Paray-le-Monial, bouleverse une nouvelle fois la donne.

Elle entraîne un peu plus une perte de souveraineté et d'autonomie de la commune. Les transferts de compétences en direction de cet EPCI, tel le développement économique et sa fiscalité en sont l'illustration.

Ce transfert aura peu d'incidence sur les finances communales, puisqu' intégralement compensé par l'attribution d'une allocation équivalente aux taxes sur les entreprises précédemment perçues par Vitry.

Le contribuable n'est en rien responsable des modifications successives des périmètres intercommunautaires imposés par la loi et ne doit pas en supporter les incidences financières. La fixation des taux des taxes intercommunautaires laisse peu de marge à la commune quant à la fixation de ses propres taux correspondant à la fiscalité des ménages.

Il est dommage que la proposition faite par Vitry et une commune voisine, lors de l'élection et de l'installation de la gouvernance de cette nouvelle collectivité, de réduire à 12, le nombre de vice-présidences n'ait pas recueilli l'aval des délégués communautaires. Il est aussi regrettable de constater que les postes de vice-présidents de la nouvelle E.P.C.I et du Pays charolais soient souvent occupés par les mêmes élus représentant les mêmes communes. Pour autant, vous pourrez le

constater, nos finances locales restent saines et les deniers publics utilisés avec rigueur et parcimonie. Le financement du lotissement du Montier sera intégralement réalisé sans recours à l'emprunt. La voirie et l'installation des réseaux débutent, les parcelles seront mises en vente en septembre. La construction des logements seniors est programmée cette fin d'année pour être terminée à l'automne 2018.

Nous réaliserons fin 2017, l'adressage et la numérotation des foyers de la commune et l'agrandissement du columbarium.

Nous solliciterons également l'Agence Technique Départementale pour réaliser l'étude préalable à l'aménagement du centre-bourg. Le schéma directeur d'assainissement sera terminé en décembre. Nous engagerons avec le SYDESL une réflexion sur l'isolation thermique de la salle polyvalente, bien trop énergivore.

Dimanche dernier les français ont élu un nouveau Président de la République. Les résultats du scrutin semblent montrer qu'ils se sont prononcés, plus dans un vote sanction que par adhésion. Souhaitons-lui, d'être à la hauteur de la confiance qui lui a été témoignée, qu'il respecte ses engagements et qu'il puisse constituer une majorité apte à gouverner notre pays, lors des législatives des 11 et 18 juin prochain.

Le choix que vous avez fait il y a trois ans, de nous confier les destinées de la commune, nous rendent tous, les 15 élus, comptables envers vous, des engagements et des décisions prises au quotidien.

RENDEZ-VOUS

A mi-mandat, le conseil municipal vous invite à une réunion publique

**Jeudi 18 mai
à 20 heures
Salle de la
mairie**

Nous aurons l'occasion, d'échanger, de débattre sur les enjeux et stratégies à mettre en place pour le bien-être de notre commune.

Nous comptons vous y rencontrer et vous souhaitons à nouveau, à toutes et à tous, une bonne lecture de ce nouveau flash.

Daniel THERVILLE



Mairie de 71600
Vitry En Charolais

BUDGET 2017 : chiffres clés

La création de la communauté de communes « Le Grand Charolais » au 1^{er} janvier entraîne de profondes modifications fiscales sur les ressources de la communes :

151 167 € = taxes ménages perçues en 2016 → 82 470 € en 2017

185 840 € = taxes entreprises en 2016 → 0 € en 2017

> La commune ne perçoit plus que les taxes ménages (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti).

> La communauté de communes perçoit directement les taxes entreprises. En contrepartie, elle verse à la commune des attributions de compensation équivalentes.

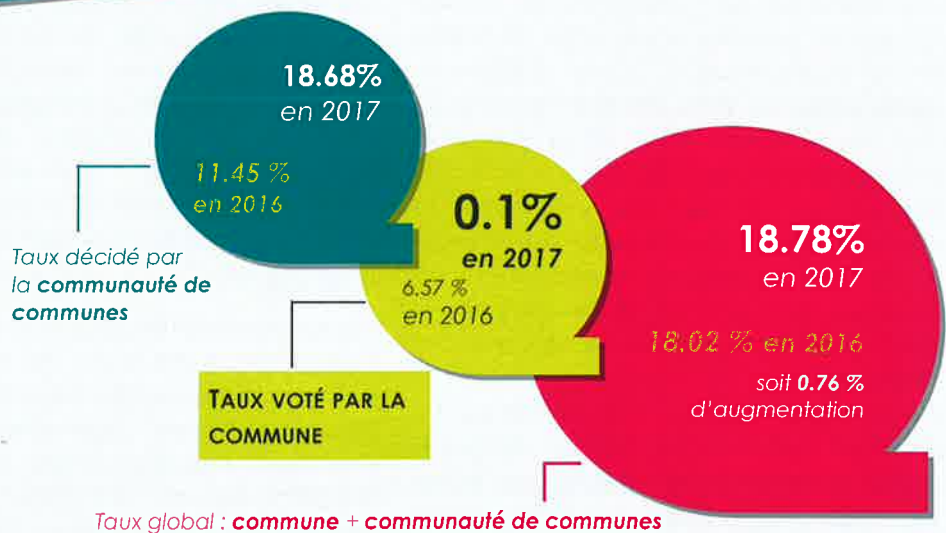
RECETTES FISCALES 2016
337 007 €

RECETTES FISCALES 2017
82 470 €

Attributions de compensation 2017:
262 903€ (perte de fiscalité, baisse DGF,...)

IMPÔTS LOCAUX PAYÉS PAR LE CONTRIBUABLE

+ IMPACT SUR LA TAXE D'HABITATION



PAS D'IMPACT SUR LES IMPÔTS FONCIER BÂTI - NON BÂTI

RÉSULTATS 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

	Fonctionnement	Investissement
Excédents fin 2015	473 781,04 €	393 820,75 €
Résultat 2016	66 703,56 €	11 839,75 €
Excédents de clôture	540 484,60 €	405 660,60 €

946 145,20 €
EXCÉDENT CUMULÉ



FINANCEMENTS EN 2017

Ce résultat permet de financer cette année les travaux du lotissement « Le Montier »



- > Voiries et réseaux divers
- > Achat du terrain et aménagements extérieurs des maison seniors

MAIS AUSSI ...

- > L'étude pour l'amélioration thermique de la salle des fêtes
- > L'étude pour l'aménagement du bourg
- > L'extension du columbarium et l'aménagement du jardin souvenir
- > L'adressage des voies communales
- > L'amélioration de la sécurité routière



DEMANDE EN ANNULLATION REJETÉE ...

Le jugement du tribunal administratif a été rendu le 14 avril : la demande en annulation du permis de construire (déposé le 23 novembre 2015 par la société NASKEO/Charolais Biogaz et accordé par le Préfet le 8 février 2016) a été rejetée.

Ce permis de construire est conforme au code de l'urbanisme et au code rural : ainsi en a décidé le tribunal. Pour autant est-ce que tout est terminé ? Sûrement pas ! La commune attend de recevoir les conclusions du jugement pour l'étudier et engager un recours en appel.

ÉLUS ET AGRICULTEURS SE PRONONCENT CONTRE ...

Par ailleurs, la vingtaine d'agriculteurs ayant dénoncé la convention les liant à NASKEO reste sur leur position : ils ne seront pas apporteurs de fumier.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler qu'un grand nombre d'élus du secteur se sont prononcés contre ce projet. En ce sens, le Président de la communauté de communes « Le Grand Charolais », qui détient dorénavant la compétence économique, a été sollicité pour accompagner la commune de Vitry dans la poursuite des démarches juridiques nécessaires.

Il en va de la sauvegarde de l'activité économique des commerces environnants et du projet de revitalisation de la friche industrielle CRI/Eternit.

ADRESSAGE DES VOIES COMMUNALES : 2 RÉUNIONS EN JUIN

2

RÉUNIONS PUBLIQUES :
12 ET 13 JUIN 2017 À 19H30

38

NOMS DE RUES

400

NOUVELLES NUMÉROTATIONS D'HABITATION

La commission chargée de ce dossier a terminé son travail.

38 noms de rues et 400 nouvelles numérotations d'habitation seront prochainement proposés à la population.

Pour échanger sur ce dossier et valider le choix du nom des rues, 2 réunions publiques sont programmées à 19h30 à la salle des fêtes :

- le **lundi 12 juin** pour une première moitié de la

population et - le **mardi 13 juin** pour la seconde.

Chaque foyer recevra aux alentours du 2 juin une lettre - convocation précisant la date de la réunion, expliquant les enjeux mais surtout les conséquences de cette numérotation avec les formalités administratives à accomplir.

Nous vous attendons nombreux !



CONSEIL MUNICIPAL JEUNE DE L'ACTIVITÉ À REVENDRE

Le conseil municipal jeune est très actif depuis ce début d'année.

Ils ont fait preuve de civisme en distribuant des flyers pour l'inauguration de l'informatisation de la bibliothèque, en participant à l'opération « Journée Commune Propre » et à chaque commémoration patriotique.

Le « Tri des bouchons » les réunira le 20 mai.

Le samedi 17 juin à partir de 13h30, ils organisent une rencontre sportive amicale sur le city-stade ouverte à tous les vitriers de 7 à 77 ans !

Venez nombreux pour un après-midi de foot ou de basket.

Leur participation à la réalisation du city-stade et leur investissement permanent méritent d'être salués.

Suite à l'invitation de Monsieur Jérôme Durain, sénateur de Saône-et-Loire, et pour les remercier de leur engagement, la municipalité a décidé de prendre en charge la visite guidée du Sénat le mercredi 28 juin, en y associant le Conseil jeune précédent.



Et aussi ...

BIENVENUE À ... LE CLIN D'ŒIL DE VITRY

Fin 2016, avec une douzaine de Vitriers, nous nous sommes retrouvés autour d'une idée commune. Afin que notre projet aboutisse, nous avons décidé de créer une association.

« Le clin d'œil de Vitry » est donc né le 24 mars 2017.

Les membres de cette nouvelle association se lancent dans la préparation du 1^{er} marché de Noël à Vitry qui se déroulera dans la salle communale le WE du **2 et 3 décembre 2017**.

L'idée première est de s'inscrire dans la bonne dynamique de notre commune. Les éventuels bénéficiaires pourront servir à soutenir des actions caritatives et à financer le fonctionnement de l'association (achat de matériel par exemple).

Nous espérons que cette nouvelle manifestation recevra l'adhésion de nombreux vitriers. Les personnes intéressées par l'organisation de cette manifestation et qui souhaiteraient nous rejoindre peuvent nous contacter par mail à l'adresse suivante : clindoeilvitry@gmail.com

Bureau : Président : Pascal SYDNEY

Vice-Président : Marc CHAMBREUIL

Trésorier : Gaëlle BERNIGAUD - Secrétaire : Ghislaine MOUNIF

LE CONSEIL DES SAGES S'INVESTIT

Mis en place par la municipalité début 2016, le Conseil des Sages est composé des 16 volontaires déclarés, n'ayant aucun lien avec les élus « vitriers », après consultation de la totalité des habitants de plus de 60 ans résidant à Vitry en Charollais.

Ce conseil se réunit une fois par trimestre en séance plénière.

Trois commissions ont été créées :

Commission « Culture, Patrimoine »

qui a décidé d'établir un document sur les origines de l'école (photos, documents d'archives...) qui pourra être présenté aux habitants de Vitry. Pour ceux qui possèdent de tels documents merci de prendre contact avec le conseil des sages .

Commission « Cadre de vie, Qualité de vie »

qui a participé, entre autres, avec la municipalité, aux travaux de numérotation et de désignation des voies communales,

Commission « Infrastructures »

qui a réalisé un audit sur la sécurité routière des routes du village. Ces conclusions ont été présentées à M. le maire et à la commission communale « voirie et travaux » en avril 2017.

Vous pouvez retrouver les compte-rendus de nos réunions sur le site internet de la commune.

LE MONTIER EN CHIFFRES ...

Acquisitions terrains :

- PELLENARD : 138 450 € HT
- RAJAUD : 2 000 € HT

Voirie et réseaux :

- BOUHET : 180 000 € HT
- BERNIGAUD : 50 000 € HT

Electricité, eau, tel... :

112 000 € HT

Frais divers, études,

géomètre... : 57 550 € HT

TOTAL : 540 000 € HT

MARS À VITRY

LA CULTURE À L'HONNEUR

4 événements culturels se sont succédés au cours du mois de mars et ont rassemblé au total plus de 200 personnes dont une bonne centaine de Vitrier(e).

- 12 mars : concert de chorales à l'église
- 17 mars : soirée contes à la bibliothèque
- 25 mars : soirée théâtre au profit de RESF à la salle des fêtes
- 31 mars : la méthode Urbain à la salle des fêtes

De quoi donner des idées pour ancrer de façon pérenne la culture sur la commune. *Et si Mars devenait le mois de la culture à Vitry ?*



À VOS AGENDAS



- > **Jeudi 18 mai à 20h** : réunion publique du conseil municipal à la mairie
- > **Lundi 12 et mardi 13 juin à 19h30** : réunions publiques sur l'adressage des voies communales à la salle des fêtes
- > **Samedi 17 juin à 13h30** : rencontre sportive amicale sur le city-stade organisée par le conseil municipal jeune
- > **Samedi 24 juin** : kermesse du sou des écoles au stade
- > **Jeudi 6 juillet** : concours de carte en plein air à l'étang de l'amicale
- > **Dimanche 9 juillet** : fête de l'étang et vide-grenier organisés par l'amicale
- > **Dimanche 19 septembre** : concours de belote du club des aînés
- > **Dimanche 15 octobre** : loto du club des aînés

PESTICIDES : On doit faire SANS !

zéro
pesticide
Dans nos villes
et nos villages

On sait tous que l'emploi des pesticides a un impact direct sur la qualité de l'eau, la pollinisation des plantes, la qualité de l'air et la santé humaine. Depuis le 1^{er} janvier 2017 les collectivités n'ont plus le droit d'acheter des produits phytopharmaceutiques et les espaces ouverts au public ne doivent plus être traités.

Cette interdiction sera appliquée aux particuliers à partir du 1^{er} janvier 2019.

MAIS dès maintenant, l'utilisation de ces produits à moins de 5 mètres des points d'eau et sur le domaine public, est interdite et passible d'amendes.



Il est du devoir des collectivités de montrer l'exemple et d'accompagner les citoyens dans cette démarche car c'est de la santé et de l'environnement de tous qu'il s'agit.

Et si la solution était de voir la végétation comme un élément de la nature, de considérer comme un cadeau que notre région ne soit pas un désert, d'apprendre à vivre avec l'herbe plutôt que d'essayer de la faire disparaître, de désherber moins grand mais mécaniquement.



À VITRY

- > Réduction **PROGRESSIVE** des désherbants
- > Arrêt du désherbage sur le stabilisé **EN 2015**
- > Réduction de **MOITIÉ** de l'utilisation de pesticides **EN 2016**
- > **0** pesticide **EN 2017**

- > Utilisation systématique de paillage,
- > Choix de massifs à développement durable (ne nécessitant que soleil, pluie, paillage),
- > Choix dans les installations nouvelles : les trottoirs du lotissement Le Montier seront enherbés,
- > Utilisation de la binette.

Le revers de la médaille du zéro phyto c'est la quantité de travail supplémentaire que cela demande : le prix à payer pour préserver la biodiversité.



Le zéro phyto est porté par la commune et **CHAQUE HABITANT EST INVITÉ À EN DEVENIR ACTEUR DEVANT CHEZ SOI**, à mettre la main à la pâte : en désherbant le long du trottoir, le long du mur et en vérifiant que l'herbe du fossé n'empêche pas l'eau de couler.

ET AU CIMETIÈRE ?

Ce lieu de mémoire ne pourrait-il pas devenir un espace de recueillement où la nature soit présente, où l'on se promène comme dans un jardin accueillant et plaisant, où le moindre brin d'herbe ne soit plus considéré comme un signe de négligence ou d'abandon ?

Trop d'herbes en ville ?



OU



La mairie de Vitry a choisi VOTRE SANTÉ